

**POINT D'INFORMATION SUR LA LISTE COMMUNE
ÉCOLES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES
SOUTENUE PAR LA CNEEA**

Depuis quelques années, nous avons mis en place une communauté de travail commune aux nationales et territoriales. Se réunissant régulièrement (La Ronde des Écoles de 2013 à 2015, Le Collège de 2015 à 2018, Le Dit de Nantes, 8 et 9 mars 2018) nous travaillons ensemble à l'harmonisation des statuts, à la circulation des informations afin que chacun puisse exercer son jugement de manière éclairée.

Cette liste se situe dans le prolongement de cette dynamique.

Nous sommes tous enseignants mais nous ne bénéficions pas tous des mêmes cadres d'emploi : tous ne sont pas *professeurs* (Professeurs d'Enseignement Artistique), certains sont Assistants d'Enseignement Artistique ou Techniciens d'Assistance Pédagogique (statut non défini à ce jour).

Composée des différents corps de métiers engagés dans la vie pédagogique de nos établissements, notre liste est soucieuse des équilibres entre générations, entre titulaires et contractuels, petites et grandes écoles territoriales et nationales.

Composée de manière collégiale, cette liste est indépendante.

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Artistiques et Culturelles (CNESERAC) est une instance consultative nouvelle inscrite dans la loi LCAP (Liberté et Création, Architecture et Patrimoine).

Cette instance regroupera l'ensemble des enseignements supérieurs relevant du Ministère de la Culture et les structures de recherche (laboratoire, unité) sous la tutelle du Ministère de la Culture.

Seuls peuvent voter les personnels siégeant dans les instances des écoles (cf. liste définitive des électeurs à l'affichage dans vos écoles).

Pour vous représenter au titre du collège électoral des enseignants des écoles d'arts plastiques (scrutin 2) vous avez 5 représentants à élire selon un système proportionnel.

Les membres de cette liste, quel que soit le nombre d'élus que nous obtiendrons, s'investiront collégialement dans les différents groupes de travail et commissions du CNESERAC.

Nos écoles sont prises dans une dynamique de professionnalisation des cursus et des parcours. Elles perdent leur caractéristique qui est d'enseigner la puissance et la richesse d'ouverture de l'art ; elles deviennent des écoles technicisées en concurrence les unes avec les autres.

Contre cette tendance, nous défendrons les valeurs d'un enseignement et d'une recherche ancrés dans l'art et dans des problématiques de création.

L'enseignement supérieur de l'art est en crise faute de statut adéquat définissant les fonctions des établissements et les missions des personnels.

Fidèle à l'idée qu'il existe une communauté pédagogique commune entre toutes les écoles, notre liste portera au sein des commissions et des séances plénières les thèmes suivants :

- L'intégration des modes de gouvernance paritaires de l'enseignement supérieur
- L'affirmation de nos missions spécifiques par l'institution d'un statut d'enseignant-chercheur spécifique à nos écoles d'art
- La défense de la particularité des parcours des enseignants
- La présence sur l'ensemble du territoire des écoles au titre de l'égalité territoriale

Nous nous engageons à :

- Construire les parcours et les cycles spécifiques de nos écoles
- Améliorer les outils de nos modalités de recherche
- Dialoguer avec les autres établissements relevant du Ministère de la culture représentés au CNESERAC pour imaginer une politique cohérente d'enseignement supérieur-recherche de la création
- Défendre la création de commissions inter écoles, par exemple la création d'un Comité Technique commun des écoles d'art (CT)

Aujourd'hui, nous avons besoin de construire une communauté pédagogique autonome, active et dynamique. Le CNESERAC est un levier pour cela.

Faites de vos votes un médium pour inscrire nos écoles dans le paysage de l'enseignement supérieur sans trahir leur singularité.

Le 22 mai 2018